

Équité et efficacité des programmes actuels de sécurité du revenu

Income security policies: Equity and efficiency

Émile Allie et Pierre Lefebvre

Volume 56, numéro 3, juillet–septembre 1980

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/600929ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/600929ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0001-771X (imprimé)

1710-3991 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Allie, É. & Lefebvre, P. (1980). Équité et efficacité des programmes actuels de sécurité du revenu. *L'Actualité économique*, 56(3), 428–450.
<https://doi.org/10.7202/600929ar>

Résumé de l'article

The primary objective of income security policies is to see that resources go to those in need. Programs resulting from these policies can be evaluated for their equity and efficiency. Explicit recognition of time as a factor determining resources and needs of families modifies the traditional picture we have of a unidimensional poverty threshold. In this analysis, available time becomes thus an important parameter in the decision to supply labor. This framework is used to analyse a simplified guaranteed income program and then, to evaluate the case of an integration of the Social Welfare and Work Income Supplement programs of Quebec. Those programs are also examined for their effects they may have on family structure.

ÉQUITÉ ET EFFICACITÉ DES PROGRAMMES ACTUELS DE SÉCURITÉ DU REVENU *

1. *Introduction*

L'objectif premier des politiques de sécurité du revenu est de procurer des ressources à ceux qui en ont besoin. Il donne lieu, par la suite, à la formulation de programmes et à des considérations quant à leur contenu.

Une première considération est celle de l'équité. On considère qu'un programme est équitable s'il traite les personnes et les familles de la même façon lorsque leurs besoins et leurs ressources sont semblables. Cette caractéristique soulève plusieurs difficultés importantes.

L'appréciation équitable des besoins et des ressources doit tenir compte du mode de vie des personnes et de la structure de leur ménage. En effet, le niveau de vie des individus dépend en partie de leur appartenance à un ménage (à une famille) et de sa structure. Par la suite, il est lié aux ressources et aux décisions du ménage concernant l'utilisation de celles-ci, c'est-à-dire à la façon dont les individus peuvent partager leur temps. Il peut être affecté au travail marchand, à la production domestique ou au loisir. Il va sans dire que ces décisions ne sont pas indépendantes ni prises sans contraintes. La décision de former un ménage, d'avoir des enfants change les ressources disponibles et l'environnement des décisions précédentes d'affectation du temps. Les deux types de décision sont non seulement interreliés mais aussi modelés par les occasions d'emploi sur le marché du travail et le support social et économique à l'extérieur ou à l'intérieur de la famille ^{1, 2}.

* Communication présentée au 20^e Congrès annuel de la Société canadienne de science économique qui s'est tenu à l'Université Laval, les 14, 15 et 16 juin 1979.

1. Les politiques publiques sont un support important. Elles peuvent influencer ces choix en agissant sur l'emploi, les rémunérations et la formation professionnelle, en modifiant les avantages économiques des différentes affectations du temps et de diverses structures de ménages et de familles et en donnant accès à des ressources si certaines conditions sont remplies.

2. On peut également penser que certaines personnes n'ont pas de choix à prime abord. Par exemple, une veuve ou une femme avec de jeunes enfants abandonnée par son mari n'a pas choisi son état; si elles ont peu d'expérience du marché du travail elles peuvent n'avoir d'autres possibilités que de vivre avec l'aide de l'Etat. Et le choix de travail en autant que des emplois existent et pour peu qu'ils soient rémunérateurs, est limité par les responsabilités familiales.

Les analyses de la répartition des niveaux de vie entre les ménages, de même que celles portant sur les besoins essentiels et les seuils de pauvreté, lorsqu'elles sont envisagées uniquement en termes monétaires seront déficientes puisqu'elles ne considèrent pas le temps des individus (et du ménage) comme une ressource disponible et comme déterminant des besoins. Et si des programmes de redistribution et de sécurité du revenu sont fondés sur de telles évaluations ou de tels seuils de pauvreté monétaires, ils seront eux-mêmes insuffisants, inefficaces et biaisés³.

L'idée essentielle est que tout ménage a besoin d'un minimum de biens marchands (ou de revenu monétaire) ce qui implique également l'utilisation du temps des adultes. Au-delà de ce seuil, les adultes d'une famille ou d'un ménage ont du temps disponible qu'ils peuvent consacrer à des activités de travail, à des activités de production domestique ou à d'autres activités. Cependant, dans l'évaluation des besoins, les programmes ne considèrent pas le temps des personnes comme une ressource disponible. Certains ménages auront des disponibilités en temps plus importantes, comme les familles biparentales, et d'autres, des besoins en temps plus impérieux, entre autre les familles avec des enfants. D'où la nécessité de définir des seuils de pauvreté qui tiennent compte à la fois du temps et du revenu monétaire.

Une deuxième considération est celle de l'efficacité des programmes. C'est-à-dire de leur capacité à offrir des choix et des possibilités aux personnes qu'ils veulent aider.

Tous les programmes contiennent une structure d'incitations qui se manifestent par des effets de prix et des effets de revenu agissant sur l'affectation du temps des personnes et son partage entre le temps de travail, temps de production domestique, temps pour d'autres activités. Ils influencent ainsi le partage des ressources entre les personnes et les ménages, et par là la composition et la formation des ménages. Les programmes de sécurité du revenu en conférant des avantages économiques relatifs à certaines activités et à certains types de ménages, peuvent conduire à des substitutions de transferts publics aux revenus de travail et aux transferts privés.

Le deuxième paragraphe propose un cadre d'analyse pour étudier les besoins et les ressources de ménages de structure différente. Cette reformulation de l'analyse du comportement individuel considère le temps des individus (et des ménages) comme une ressource disponible et comme un déterminant de leurs activités. Il est utilisé par la suite pour dériver les paramètres de seuils de pauvreté différenciés et bidimen-

3. On doit à Vickery (1978, 1979), l'idée de définir des seuils de pauvreté qui incorporent à la fois temps et revenu monétaire et d'en avoir tiré des implications sur la structure conséquente des programmes de sécurité du revenu.

sionnels. En tenant compte des besoins monétaires et en temps de différents ménages et des coûts associés au travail, le troisième paragraphe établit à quelles conditions ces ménages peuvent atteindre des seuils de pauvreté moins étroitement définis. Les concepts de salaire critique, de salaire de réserve et de salaire de rupture sont introduits, ils permettent de juger de l'équité et de l'efficacité d'un programme de revenu minimum, et plus particulièrement des programmes de l'aide sociale et du supplément au revenu du travail. Le quatrième paragraphe traite de l'efficacité des mêmes programmes à encourager les économies d'échelle et la formation de ménages plus large. La conclusion résume les résultats de ce travail qui démontrent l'inéquité des programmes face aux besoins et aux ressources de certains types de familles, leur inefficacité générale à encourager la participation au marché du travail, leur biais en faveur de la production domestique et contre le travail des femmes, et finalement leur inefficacité à inciter les personnes à vivre ensemble.

2. *Les besoins et les ressources des familles : un cadre d'analyse*

La théorie économique traditionnelle du comportement de l'individu n'est pas satisfaisante lorsqu'on prend en considération que le pouvoir de choix de l'individu (et son champs de préférence) s'étend au-delà des biens échangés sur les marchés. Une telle reformulation du comportement du consommateur conduit à considérer l'individu — ou mieux le ménage — comme exerçant une activité de production de services, qu'il mène au moyen de biens intermédiaires et de ressources propres (et notamment le capital humain), de sorte que le temps devient une variable de choix, ou un paramètre caractérisant les activités des individus.

Malgré les nombreux articles et essais appliqués auxquels ont donné lieu les contributions remarquables de Becker (1965) et Lancaster (1966) entre autres, la nouvelle théorie du comportement individuel semble incapable d'observer la structure observable de l'affectation du temps des individus. Ce jugement sévère porté par Gronau (1977) s'appuie sur la pratique courante dans la littérature de ne pas distinguer le temps de loisir du temps de travail domestique. L'absence de cette dichotomie repose sur des hypothèses non valides et une fois posée elle élargit le domaine d'analyse de l'utilisation du temps.

L'importance de la distinction entre le travail domestique (le temps de production domestique) et le loisir (le temps de consommation domestique) relève de la substituabilité existante entre l'utilisation du temps aux fins de travail marchand et de travail domestique, et de l'absence de substitut au temps de loisir. En d'autres mots, le temps de loisir doit être nécessairement consommé en propre par chaque individu ; il génère directement de l'utilité. On peut concevoir par contre

que le travail marchand et le travail domestique ont le même effet sur le niveau de bien-être et qu'ainsi ils soient des substituts parfaits en ce qui touche la technologie de consommation. Ne comptent finalement dans la détermination du niveau de vie que les biens et les services consommés. Par suite, faisant cette hypothèse, Gronau montre les multiples interprétations d'un tel modèle.

Tout en dispensant de l'hypothèse d'égale utilité du travail marchand et du travail domestique on peut aller au-delà de l'idée de Gronau en posant la trichotomie temps de loisir, temps de travail et temps de production domestique. Formellement, soit u la fonction d'utilité d'un individu. Elle dépend des biens et services qu'un ménage peut s'offrir ⁴, de l'utilité à offrir du travail et du temps de loisir :

$$u = u(x_m^d, t_m, t_l) \quad (1)$$

Les biens consommés peuvent être achetés sur le marché ou produits à la maison. Mais la technologie de la consommation est telle que l'individu doit nécessairement se procurer des biens marchands. Cette première considération s'explique par le contexte institutionnel de l'économie étudiée : sauf situation limite et peu plausible d'entière autosuffisance, tout individu doit acquérir certains biens marchands. Cependant, ces biens peuvent être par la suite plus ou moins transformés par l'utilisation du temps de travail domestique,

$$x_m^d = x_m^d(x_m, t_d) \quad (2)$$

où x_m est un vecteur de biens et services marchands et t_d est le temps de travail domestique. La maximisation du niveau de vie est contrainte par le temps total effectivement disponible :

$$T = t, \quad (3)$$

où t est un vecteur de temps ($= t_b, t_m, t_d$) et ι est un vecteur unitaire ($= 1, \dots, 1$) ; et par la contrainte budgétaire :

$$p_w t_m + R \geq p_m x_m, \quad (4)$$

où p_w est le prix d'une heure de travail, R représente les autres revenus et p_m est le prix des biens marchands. Il est réaliste de considérer que la solution de ce problème soit une solution intérieure pour les raisons suivantes. D'abord, une raison physique : un individu doit consacrer un temps minimum pour organiser et garder fonctionnel son ménage, mais ne peut dépasser un temps limite sous peine de voir sa santé menacée (il

4. Le problème est celui d'un ménage avec un adulte, dans le cas d'une famille biparentale, il faudrait introduire le conjoint.

doit dormir, s'alimenter, etc.)⁵. Une seconde raison est institutionnelle : le ménage doit minimalement se procurer des biens marchands. Ces distinctions peuvent se formaliser respectivement par les contraintes suivantes :

$$\bar{t} \geq t_d \geq \underline{t} \quad (5)$$

où \bar{t} (\underline{t}) est la valeur maximum (minimum) que peut prendre t_d ; et

$$p_m x_m \geq p_m \underline{x}_m, \quad (6)$$

où \underline{x}_m est la valeur minimum que peut prendre x_m .

Ce cadre analytique⁶ peut servir à dériver les paramètres importants de seuils de pauvreté qui ne sont pas unidimensionnels. C'est-à-dire que dans l'évaluation des besoins et des ressources des ménages on considère cette dimension qu'est le temps. On admet ainsi que les besoins de ménages différenciés selon la composition varieront à cause de leur taille différente et du nombre d'adultes par rapport à la présence ou l'absence de dépendants. Et que variera par conséquent la composition du complexe de biens et services que le ménage doit se donner et les ressources dont il devra disposer.

3. *Seuils de pauvreté, taux de salaire critique et revenu minimum garanti*

Le temps total dont dispose par semaine un individu est de 168 heures. Cependant, il doit consacrer chaque jour du temps à son entretien (sommeil, alimentation, repas, loisir) ; on pose que le temps, consacré à ces activités, $T - \bar{t}$, est d'au moins 81 heures par semaine⁷. Ainsi, il reste 87 heures à partager entre les activités domestiques au sens propre et les activités de travail. Pour ce partage, l'individu chef de ménage — ce que nous supposons par la suite — tient compte du temps nécessaire à la coordination des activités des membres de son ménage et au maintien des relations personnelles ; ce paramètre \underline{t} , est fixé arbitrairement à 14 heures par semaine (2 heures par jour)⁸. La figure 1, adaptée de Vickery (1977), illustre les relations entre ces différents temps et les

5. Cette contrainte signifie : (i) qu'un individu peut ne pas faire de production domestique mais doit rencontrer parfois sa « femme de ménage » pour lui dire quoi faire ; (ii) le temps de production domestique est limité par au moins le temps de sommeil.

6. Dans une version plus élaborée de ce travail, le problème (1) — (6) est l'objet d'une caractérisation mathématique.

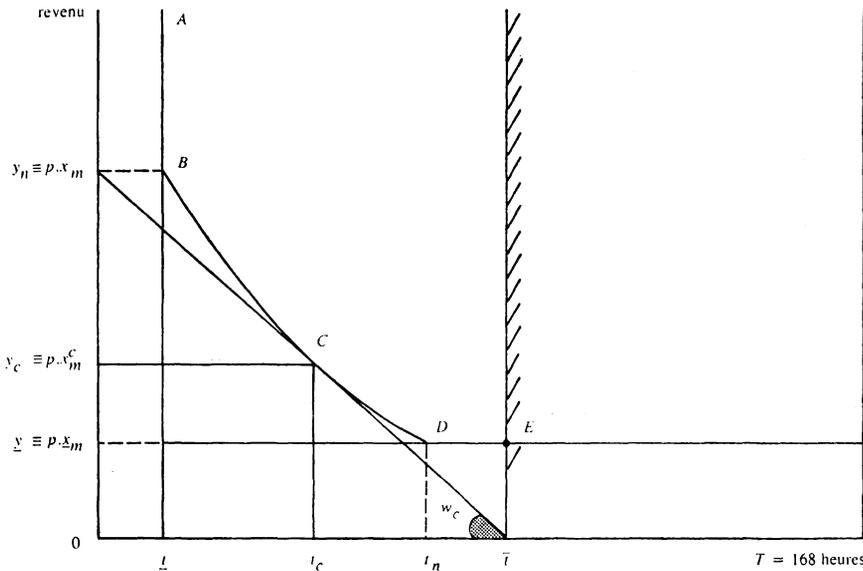
7. C'est la valeur retenue par Vickery. Elle a été calculée à partir d'un échantillon de la population américaine tiré de l'enquête longitudinale du Michigan. Ainsi un adulte consacre par jour au moins 7.6 heures au sommeil, 0.3 heure au repas, 1.2 à manger, 1.1 heure aux soins personnels et 10 heures au loisir par semaine.

8. Bien qu'il ne soit pas important pour la suite de l'exposé, le paramètre \underline{t} fixe les idées quant à sa signification dans le modèle.

coordonnées du seuil de pauvreté propre à ce ménage ; elles résultent des différentes combinaisons possibles entre biens marchands et production domestique assurant le même niveau de vie.

L'organisation institutionnelle est telle que le ménage doit se procurer une quantité minimale de biens et services marchands, $p \cdot \underline{x}_m$. À ce revenu, le ménage devra ajouter beaucoup de temps de production

FIGURE 1
FRONTIÈRE DU SEUIL DE PAUVRETÉ



domestique, disons $t_n - t$, s'il veut être tout juste au seuil de pauvreté, puisque les biens achetés impliquent des transformations laboristiques en temps pour être directement consommés⁹. Telle est la première coordonnée, D, du seuil de pauvreté. Par ailleurs, si la production domestique est réduite au minimum, t , le ménage devra disposer du revenu $p \cdot \underline{x}_m$, pour avoir le même niveau de vie que celui correspondant à $p \cdot \underline{x}_m$ et t_n . Telle est la deuxième coordonnée, B, elle correspond à la substitution maximum des biens marchands à la production domestique. Si, à la coordonnée D, on ajoute le coût d'acheter des substituts à la production domestique, c'est-à-dire le temps de d'autres personnes, on

9. C'est-à-dire que le ménage ne dispose pas d'appareils électroménagers, aucun repas n'est pris au restaurant, etc. ; sa principale ressource est le temps. Alors t_n est le temps nécessaire à la transformation de $p \cdot \underline{x}_m$. La figure 1 suppose implicitement que la substitution du temps domestique pour les biens marchands n'est pas constante.

TABLEAU 1
PARAMÈTRES DES SEUILS DE PAUVRETÉ (VALEURS HEBDOMADAIRES)
ET TAUX DE SALAIRE CRITIQUES (VALEUR HORAIRE)

Type de ménage	\bar{t} (heures)	\bar{t} (heures)	t_n (heures)	$p \cdot x_m = y$ \$ (1)	$p \cdot x_m^n = y_n$ \$ (2)	Surplus de temps t_s (hres) (3)	$w_c \theta_1$ \$ (4)	$w_c \theta_2$ \$ (4)
2 adultes								
0 enfant	24	174	43	80	152	33	1.00	idem
1 enfant	24	174	62	91	211	14	1.14	
2-3 enfants	24	174	66	106	236	10	1.33	
4-5 enfants	24	174	68	128	263	8	1.60	
1 adulte								
0 enfant	14	87	31	50	92	7	1.25	3.32 4.03 4.71
1 enfant	14	87	57	74	181	-19	3.04	
2-3 enfants	14	87	61	90	207	-23	3.69	
4-5 enfants	14	87	63	111	233	-25	4.34	

1. Barèmes de l'aide sociale.
2. Le coût de remplacement du temps domestique est de \$2.50 l'heure.
3. $t_s = \bar{t} - t_m - t_n$; $\bar{t} = 87$ heures par adulte et $t_m = 49$ heures par adulte.
4. $\theta_1 = \$2.50$ l'heure; $\theta_2 = \$3.10$ l'heure.

obtient B . La frontière $ABCDE$ ainsi construite indique différentes combinaisons de biens marchands et de temps qui assureraient à ce ménage d'être au moins au seuil de pauvreté. La signification du point C et ses coordonnées est expliquée plus loin. Les cinq premières colonnes du tableau 1 illustrent pour différents types de ménages les paramètres de leur seuil de pauvreté.

Les variables-paramètres ont déjà été définies et précisées sauf : (i) t_n , le temps requis par un ménage pour une production domestique faisant appel à un revenu minimum (à l'acquisition minimale de biens et services marchands) ; les différentes valeurs sont expliquées à l'appendice 1 ; (ii) $p \cdot x_m$, le revenu minimum : c'est le niveau des prestations de l'aide sociale du Québec en 1976 augmenté des allocations familiales s'il y a lieu¹⁰ ; (iii) $p \cdot x_m^n = y_n$, le revenu nécessaire au ménage pour être au seuil de pauvreté lorsque son chef ne consacre que 14 heures par semaine à la production domestique : il est par définition égal au revenu minimum $y_n = p \cdot x_m$ auquel s'ajoute le coût de remplacer le temps que l'individu ne peut consacrer à la production domestique ($y_n = p \cdot x_m + \theta(t_n - t)$)¹¹. Le tableau 1 a la signification suivante. Un ménage d'un adulte et d'un enfant doit, pour ne pas être pauvre, pouvoir acquérir au moins pour \$74 de biens marchands et disposer d'au moins 57 heures par semaine qui seront consacrées à la production domestique. Le chef de ménage pourra également consacrer moins de temps à la production domestique ne réservant à la limite que 14 heures par semaine à celle-ci, le ménage devra alors acquérir pour \$181 de biens marchands pour ne pas être qualifié de pauvre, dont \$107 servent à remplacer le temps non utilisé à la production domestique.

On remarque également au tableau 1 que les seuils de pauvreté varient avec la composition de la famille, et qu'ils incorporent des économies d'échelle monétaires et en temps importantes. Par exemple, deux ménages semblables, composés d'un adulte et d'un enfant, doivent disposer chacun de \$74 et de 57 heures pour être au seuil de pauvreté ; alors que les coordonnées correspondantes pour un ménage de deux adultes deux enfants sont de \$106 et 66 heures. Ainsi, les modes de vie des familles ont des implications cruciales pour les politiques de lutte à la pauvreté et les programmes de sécurité du revenu.

Nous avons vu qu'un adulte dispose d'au plus 87 heures qui peuvent être partagées entre heures de travail, heures de production domestique et loisir. Le temps de travail comprend le temps de travail au sens propre,

10. Nous avons retenu comme revenu minimum ce que la société de fait reconnaît comme tel soit l'Aide sociale.

11. On suppose un coût de remplacement, du temps de l'individu, θ , égal à \$2.50 l'heure (soit le salaire minimum des employés non spécialisés dans le secteur des services en 1976).

le temps de transport et des heures de travail non payées : un individu travaillant à temps plein utilise en moyenne 49 heures (t_m) pour 40 heures de travail rémunéré¹². Le temps disponible par adulte pour la production domestique est réduit d'autant. Ainsi, certains ménages auront au-delà du temps consacré à la production domestique, un « surplus » de temps, t_s , utilisable à d'autres activités dont le loisir. D'autres ménages seront en déficit (t_s négatif) et ils devront acheter sur le marché des biens et des services qu'ils pourraient se fournir en ne travaillant pas. C'est donc dire que leur revenu devra être supérieur au revenu minimum correspondant au seuil de pauvreté. Le taux de salaire critique, w_c , est le taux qui égalise le revenu total du ménage, lorsque les adultes travaillent à plein temps, au revenu nécessaire à ce ménage pour se situer au seuil de pauvreté compte tenu du temps de surplus. Sa valeur est donnée par l'expression suivante :

$$(\text{nombre d'adulte}) \times 40w_c = p \cdot \underline{x}_m + t_s \theta ; \theta = \begin{cases} 0 & \text{si } t_s > 0, \\ \theta_1 & \text{si } t_s < 0, \end{cases} \quad (7)$$

avec θ_1 égal au coût de remplacement du temps de production domestique. Le tableau 1 présente les taux de salaire critique des différents types de ménages sous certaines hypothèses concernant le coût de remplacement du temps des individus. Sur la figure 1, le salaire critique, w_c , est égal à la pente de la tangente au seuil de pauvreté ; il en découle un revenu critique, y_c ; et t_c , indique le partage du temps entre travail marchand et production domestique, et résiduellement le temps de « loisir ». Au tableau 1, on remarque que : (i) Tous les ménages avec deux adultes (et celui d'un adulte sans enfant) disposent de temps « libre » après des activités de travail à temps plein et les activités de production domestique. Cependant, ce temps en surplus, utilisable à d'autres fins (loisir...) diminue rapidement avec le nombre d'enfants. Ces ménages seront au seuil de pauvreté s'ils disposent du revenu minimum ($p \cdot \underline{x}_m \equiv y$). (ii) Les ménages d'un seul adulte avec enfants doivent nécessairement acheter des substituts à la production domestique si l'adulte travaille à temps plein : il manque de temps pour effectuer la production domestique du ménage. Et par ailleurs, ces ménages seront sous le seuil de pauvreté avec le revenu minimum ($p \cdot \underline{x}_m \equiv y$) si l'adulte travaille à temps plein. (iii) Les salaires critiques des ménages avec deux adultes (et celui sans enfant) correspond au point D de la figure 1. Puisque ces ménages n'ont pas à acheter du temps pour travailler, ils seront au seuil de pauvreté avec le revenu minimum $p \cdot \underline{x}_m \equiv y$. Ce qui explique pourquoi leur salaire critique est beaucoup plus bas. (iv) Les autres ménages

12. C'est une observation faite au cours de l'enquête longitudinale du Michigan et citée par Vickery (1977).

devant acheter des substituts à la production, leurs salaires critiques sont plus élevés puisqu'ils incluent le coût de remplacement du temps nécessaire à la production domestique. (v) On perçoit facilement l'effet important sur le salaire critique de : a) l'existence d'un enfant ou l'arrivée d'un enfant supplémentaire — b) du changement du nombre d'adultes — c) de la séparation ou de l'union de deux adultes. (vi) Le salaire minimum en 1976 était de \$2.80 jusqu'au 1^{er} juillet où il est passé à \$2.87. Nous constatons qu'en travaillant au salaire minimum tous les ménages excepté les familles monoparentales se trouvent au-dessus de leur seuil de pauvreté. Les familles monoparentales travaillant au taux de salaire moyen des emplois non spécialisés dans le secteur des services (\$3.13) se retrouvaient au-dessous de leur seuil de pauvreté à l'exception des familles n'ayant qu'un enfant.

Revenu minimum garanti et salaire critique

Considérons que le revenu minimum nécessaire ($p \cdot x_m$) pour être au seuil de pauvreté soit maintenant donné par un programme du type :

$$R = p \cdot x_m + (1 - \tau) wt_m, \quad (8)$$

où $p \cdot x_m \equiv y$ est la prestation monétaire du programme, elle est modélisée sur la composition du ménage ; wt_m est le revenu du travail du ménage ; τ est le taux de taxation du programme et R est le revenu total du ménage. Comme le programme de revenu minimum admet que les ménages travaillent, on peut se demander quel sera le salaire critique des différents ménages leur permettant d'atteindre leur seuil de pauvreté. Et on doit considérer maintenant le coût d'achat des substituts à la production domestique. En fait, l'exercice n'est pertinent que pour les ménages avec un seul adulte, puisque seuls ces ménages seront sous leur seuil de pauvreté avec le revenu minimum $p \cdot x_m$: en travaillant disons 40 heures, il leur manque du temps pour faire toute leur production et ils doivent acheter des substituts avec un revenu plus élevé. Les autres ménages, si on leur garantit $p \cdot x_m$, verront leur niveau de vie dépasser le seuil de pauvreté s'ils travaillent, ayant du temps en surplus au-delà du temps de travail. Le tableau 2 présente ces salaires critiques, pour différentes hypothèses du coût de remplacement du temps de production domestique, θ , et différents taux de taxation du programme.

Pour les familles monoparentales, lorsque le taux de taxation du programme est de 2/3 ou plus, dans tous les cas le taux de salaire critique est tel que la personne se participe pas au programme. Un programme de revenu garanti avec un taux de taxation élevé est un programme tout ou rien. Les bénéficiaires ne travaillent pas ou, s'ils travaillent, ils ont intérêt à sortir du programme. Il est plus intéressant pour ces ménages que l'adulte ne travaille pas : le programme leur garantit un

TABLEAU 2
 TAUX DE SALAIRE CRITIQUE D'UN PROGRAMME
 DE REVENU MINIMUM GARANTI (\$)

Composition un adulte	τ	1/2		$\geq 2/3$ *	
	θ	2.50	3.10	2.50	3.10
	t_m	40	40	40	40
1 enfant		2.37	2.94	3.04	3.32
2-3 enfants		2.87	3.56	3.69	4.03

* Pour les taux de taxation supérieurs ou égaux à 2/3, le taux de salaire critique est tel que la personne ne participe pas au programme, c'est-à-dire qu'il devient supérieur au seuil d'accès (en termes de salaire horaire) du programme. Le taux de salaire critique est alors le taux de salaire qui égalise $w_c t_m = p \cdot x_m + \theta t_s$.

Alors que dans le cas de $\tau = 1/2$, $w_c = \theta t_s / (1 - \tau) t_m$.

Il faut noter que w_c est le taux de salaire critique et il ne tient pas compte des impôts et des contributions aux programmes sociaux.

niveau de revenu égal au seuil de pauvreté et ils ont alors suffisamment de temps pour leur production domestique, avec un « surplus » de temps qui va entre 18 heures et 30 heures (entre 56 heures et 131 heures pour les autres ménages). On remarque que le taux de taxation négatif du programme a un impact considérable sur le salaire critique, beaucoup plus que le coût de remplacement du temps. Pour les familles biparentales et les personnes seules le taux de salaire critique est le taux de salaire qui les maintient au seuil de pauvreté lorsqu'ils travaillent à temps plein. Ce taux de salaire ne varie pas avec le taux de taxation du programme et il est donné au tableau 1.

Revenu minimum garanti et salaire de réserve

On peut se demander alors quel est le taux de salaire qui va inciter l'adulte d'un ménage à offrir une heure de travail tout en maintenant le ménage au même niveau de vie (sur le même seuil de pauvreté) que s'il ne travaillait pas et recevait $p \cdot x_m \equiv y$ du programme public. Un tel taux de salaire s'appelle le salaire de réserve, w_r , du ménage. Il est fonction du taux de taxation du programme et du coût de remplacement

de chaque heure de travail de l'adulte qui va travailler et égal à l'expression suivante :

$$w_r = \gamma (1.22) / 1 - \tau, \quad (9)$$

où γ est le coût de remplacement du temps de l'adulte. Notons que ce coût de remplacement peut s'interpréter comme le coût d'opportunité du temps. Dans ce cas, même les familles biparentales ayant un surplus de temps ont un coût d'opportunité du temps.

Le tableau 3 présente certaines valeurs du salaire de réserve des ménages participant au programme de type (8).

TABLEAU 3

SALAIRE DE RÉSERVE D'UN PROGRAMME
DE REVENU MINIMUM GARANTI, \$

Composition	τ	\$		
		0.50	1.00	2.00*
2 adultes et				
0 enfant	1/2 ≥ 2/3	1.22 1.61*	2.22*	3.44
1 enfant	1/2 ≥ 2/3	1.22 1.75*	2.36	2.58
2-3 enfants	1/2 2/3 ≥ 3/4	1.22 1.83 1.93*	2.55*	3.77
1 adulte et				
1 enfant	1/2 2/3 ≥ 3/4	1.22 1.83 1.86*	2.47*	3.69
1 enfant	1/2 2/3 3/4 .9	1.22 1.83 3.44 2.47	2.44 3.07* 3.07* 3.09	4.90
2-3 enfants	1/2 2/3 3/4 .9	1.22 1.83 2.44 2.86*	2.44 3.47* 3.47* 3.47*	5.30

* La personne ne participe pas au programme et le salaire de réserve est le taux de salaire qui permet d'atteindre le seuil monétaire de pauvreté et de remplacer le temps consacré au travail : $w_{r_m} = p x_m + \gamma (1.22) t_m$, où w_r est le taux de salaire de réserve et ne tient pas compte des impôts et des contributions aux programmes sociaux.

Lorsque le coût de remplacement du temps non marchand est faible (\geq \$1.00 possiblement le cas des familles biparentales et des personnes seules) et le taux de taxation du programme de 50%, le salaire de réserve est inférieur au salaire minimum. Plus le coût est élevé (et il va augmenter avec le nombre d'enfants et la présence d'un seul adulte) plus le salaire de réserve est élevé et plus la probabilité de ne plus participer au programme augmente. Un programme de revenu garanti avec des taux de taxation élevés apparaît comme un programme où les gens ne travaillent pas ou s'ils travaillent, ils sont hors du programme (ils sont dans une meilleure situation hors du programme que comme participant).

Il va sans dire qu'un salaire de réserve élevé dénote une désincitation au travail. Et rappelons qu'en 1976 (le contexte de nos illustrations empiriques) le salaire minimum était de \$2.87 et que le salaire horaire moyen des emplois non spécialisés dans le secteur des services était de \$3.13 en 1976. De sorte qu'un individu, pour être incité à entrer sur le marché du travail à ces taux de salaire, doit faire face à un taux de taxation et des coûts de remplacement de son temps qui sont faibles.

Revenu minimum garanti et salaire de rupture

Les seuls coûts considérés jusqu'à présent ont été des coûts indirects d'occupation d'un emploi ; soit le temps consacré à un emploi t_m , et le coût de trouver des substituts au temps de la production domestique, θ . On doit admettre que le travail entraîne des coûts directs : dépenses liées au travail, impôts directs, cotisations sociales pour nommer les principaux. Soit pour le ménage i la relation suivante entre les dépenses directes et le revenu de travail :

$$d_i = \beta w t_m \quad (10)$$

où β = paramètre donné et $w t_m$ = le revenu de travail. Les coûts indirects d'occuper un emploi sont fonction du temps de travail, t_m , et du coût des substituts au temps de production domestique. Le taux de salaire qui égalise la valeur des termes de la relation suivante :

$$(1 - \tau) w_e \cdot t_m = \beta w \cdot t_m + \tilde{\gamma} t_m, \quad (11)$$

(où par $\tilde{t}_m = 1.22 t_m$, on veut considérer les heures totales consacrées au travail y incluant les heures non payées) s'appelle le salaire de rupture, w_e . La relation (11) peut se réécrire comme :

$$w_e = \tilde{\gamma} \tilde{t}_m / ((1 - \tau - \beta) t_m) = 1.22 \gamma / (1 - \tau - \beta) \quad (12)$$

Dans le cadre d'un tel programme de revenu minimum, le salaire de rupture ne dépend pas du nombre d'heures de travail mais du coût de remplacement du temps et du taux de taxation net du programme

$(\tau + \beta)$. Le tableau 4 donne les valeurs de w_e compte tenu des valeurs possibles pour τ , β et γ .

TABLEAU 4
SALAIRE DE RUPTURE D'UN PROGRAMME
DE REVENU GARANTI, \$
 $t_m = 40$ heures

Composition	γ		.50	1.00	2.00*
	β	τ	1/2 \geq 2/3	1/2 \geq 2/3	\geq 1/2
2 adultes					
0 enfant	.1		1.54 1.78	2.47*	3.82
	.3		2.30*	3.17*	4.91
1 enfant	.1		1.54 1.94*	2.62*	3.98
	.3		2.50*	3.37*	5.11
2-3 enfants	.1		1.54 2.14*	2.83*	4.19
	.3		2.78*	3.64*	5.39
1 adulte					
0 enfant	.1		1.54 2.06*	2.74*	4.11
	.3		2.65*	3.52*	5.27
1 enfant	.1		1.54 2.74*	3.05 3.41*	4.76
	.3		3.52*	4.39*	6.13
2-3 enfants	.1		1.54 3.17*	3.05 3.85*	5.21
	.3		4.09*	4.96	6.70

* La personne ne participe pas au programme et le salaire de rupture est le taux de salaire qui permet que les coûts directs et indirects d'occuper un emploi soient égaux à l'accroissement de revenu par rapport au seuil monétaire de pauvreté :

$$w_e t_m = p \cdot x_m + \beta w_e t_m + \gamma (1.22) t_m .$$

Lorsque le taux de taxation du programme excède 50% ou lorsque le coût de remplacement du temps est élevé, la personne a intérêt à ne pas participer au programme lorsqu'elle travaille puisqu'elle s'en trouve mieux. Le taux de salaire de rupture est plus petit hors du programme que celui qui permet le programme dans les limites permises de revenu. La prise en compte des coûts directs pour occuper un emploi met en évidence le caractère dichotomique des programmes à taux de taxation élevé soit que les personnes ne travaillent pas et participent au programme, ou soit qu'elles travaillent et ne participent pas au programme.

On peut conclure sur le classement logique existant entre ces trois taux de salaire. Lorsque les personnes participent au programme ils s'écrivent :

$$w_c = t_s \theta / (1 - \tau) t_m ; w_r = \gamma(1.22) / (1 - \tau) ; \\ w_e = \gamma(1.22) / (1 - \tau - \beta).$$

Si elles ne participent pas au programme nous pouvons les récrire :

$$w_c = p_m t_m / t_m + \theta t_s / t_m ; w_r = p \cdot x_m / t_m + \gamma(1.22) ; \\ w_e = p \cdot x_m / (1 - \beta) t_m + \gamma(1.22) / (1 - \beta).$$

On peut montrer que le salaire de rupture est toujours supérieur au salaire de réserve et ce dernier supérieur au salaire critique¹³.

$$w_e > w_r > w_c \quad (13)$$

La relation (13) signifie qu'au taux de salaire de rupture une personne offre au moins une heure de travail et qu'à ce taux son ménage est nécessairement au-dessus du seuil de pauvreté. Sous réserve que le programme n'ait pas un taux de taxation élevé et que le coût d'opportunité du temps des participants ne soit pas trop élevé.

Le salaire de rupture de l'aide sociale et du supplément au revenu de travail

Nous considérons une forme particulière de revenu garanti, soit le programme d'aide sociale du Québec (A.S.) (1976) augmenté du supplément au revenu de travail (S.R.T.) (1978) dont nous avons ajusté les paramètres pour l'année 1975¹⁴. Compte tenu de la structure de ces programmes et de leurs interactions, il y a trois situations possibles : *Situation 1* : Le ménage reçoit le maximum de prestation de l'aide sociale. L'interaction entre l'A.S. et le S.R.T. fait que les adultes du ménage ne peuvent travailler et recevoir en même temps le maximum d'aide sociale.

Situation 2 : Le ménage reçoit de l'A.S., mais ne reçoit pas le maximum possible. Ce cas pourrait être qualifié de cas « pur » de l'A.S. puisque le revenu du ménage ne change pas avec ou sans le S.R.T. Le fonctionnement du programme d'A.S. a pour effet de déduire la prestation versée par le S.R.T. du montant d'aide sociale versé au ménage, c'est-à-

13. Voir Allie et Lefebvre (1980).

14. L'aide sociale est un programme de soutien de revenu qui alloue certaines déductions sur le revenu de travail avant de le taxer à 100%. Le supplément au revenu de travail veut compléter le revenu de travail ; il le fait à un taux de 25% jusqu'à un maximum correspondant à peu près au maximum de l'A.S. puis ce maximum décroît à un taux de 33 1/3%. De ce montant, sont toutefois déduits à 100%, les revenus provenant d'autres sources que le travail.

dire qu'il y a substitution de l'un à l'autre et personne n'a intérêt à être dans cette situation.

Situation 3 : Le seul cas intéressant est la troisième situation où le ménage ne reçoit plus d'A.S. mais reçoit du S.R.T. Dans le cas d'un ménage avec un seul adulte, celui-ci a intérêt à ne travailler qu'à temps partiel. La raison est qu'alors il évite d'avoir un déficit en temps. La contrepartie de ce travail à temps partiel est qu'il lui faut être rémunéré à un taux très élevé comme le montre le tableau 5.

TABLEAU 5

TAUX DE SALAIRE DE RUPTURE
POUR UN TRAVAIL À TEMPS PARTIEL, \$; $t_m = 24$ HEURES

Composition	β	.2			.3
	1 adulte et	γ	\$2.00	\$2.50	\$3.10
1 enfant		10.27	11.55	13.09	13.15
2-3 enfants		10.64	11.92	13.45	14.29

Les taux de salaire de rupture sont tous en deçà du taux de salaire correspondant à des revenus rendant le ménage encore admissible au S.R.T., mais sont relativement élevés. Si les coûts directs pour occuper un emploi sont inférieurs à 30% du taux de salaire, le revenu annuel correspondant au taux de salaire de rupture se situe entre \$10,000.00 et \$13,500.00 pour 1976.

Dans le cas des familles biparentales, les adultes peuvent travailler à temps plein ou à temps partiel. Le tableau 6 nous présente les taux de salaire de rupture pour les diverses situations possibles.

Ainsi, les ménages participent à un seul des programmes mais non aux deux puisque les situations 1 et 2 sont des situations qui ne peuvent se réaliser ou si elles se réalisent, ce sera dans des conditions extrêmes (coût d'opportunité du temps presque nul).

4. *L'aide sociale et le supplément au revenu de travail et la composition des ménages*

Nous examinons maintenant si ces deux programmes, considérés simultanément, sont neutres du point de vue de la composition des ménages ; c'est-à-dire dans quelle mesure ils modifient l'attrait relatif de certains types de ménages.

TABLEAU 6

TAUX DE SALAIRE DE RUPTURE POUR UN TRAVAIL
À TEMPS PARTIEL ET À TEMPS PLEIN, \$

Composition		β	$t_m = 20$ hres	$t_m = 40$ hres		
			.2	.2	.2	.3
2 adultes et	γ (\$)	1.00	1.00	maximum (1.50-1.75)		
1 enfant			9.45	6.00	7.43	7.59
2-3 enfants			9.83	6.19	8.02	7.82

Si l'on admet qu'il existe des économies d'échelles associables au fait que les personnes de deux ménages différents s'unissent pour vivre ensemble et ne former qu'un seul ménage, on dira par la suite qu'un programme d'aide est neutre si la différence entre l'aide reçu du programme par le nouveau ménage et la somme de l'aide reçu séparément par chaque ménage est tout juste égale aux économies d'échelle que permet leur union.

On comparera dans le cas présent les prestations de l'aide sociale et du supplément au revenu de travail que recevrait un ménage d'une seule personne et un ménage monoparental (avec un seul enfant) au total, au montant que recevrait un nouveau ménage composé de deux adultes et d'un enfant. Cette comparaison est faite au tableau 7 sous réserve de certaines hypothèses¹⁵.

Si le cas 1 correspond à une situation où les pertes en S.R.T. et A.S. lors de l'union correspondent aux économies d'échelle réalisées alors nous pouvons interpréter les autres cas par rapport à celui-ci en le considérant comme un cas où les deux programmes sont « neutres ».

Si la famille biparentale continue de recevoir de l'A.S. après l'union (cas 2) ses pertes diminuent. Il faut noter qu'une partie de la diminution des pertes tient à la baisse des prestations de l'A.S. avec l'augmentation des revenus nets de travail. Lorsque la famille biparentale n'est plus

15. La personne vivant seule a plus de 30 ans ; le coût du loyer est supérieur à \$85 pour le ménage familial et \$65 pour la personne seule ; les ménages n'ont pas de besoins spéciaux ; les adultes ne vivaient pas ensemble l'année précédente ; le revenu net de travail de l'année courante est égal au revenu net de l'année précédente augmenté de 8.4% (soit l'augmentation de l'IPC entre juillet 1978 et août 1979 à Montréal) ; le revenu net de travail de chacune des années est réparti uniformément sur chacun des mois. Nous faisons ici l'hypothèse d'un même comportement de travail pour les deux années.

TABLEAU 7

AIDE SOCIALE ET SUPPLÉMENT AU REVENU DE TRAVAIL
 GAIN NET DE PRESTATION À L'UNION, 1979, \$.
 CAS D'UNE PERSONNE SEULE ET D'UNE FAMILLE MONOPARENTALE (UN ENFANT)
 SOUS DIFFÉRENTES HYPOTHÈSES DE REVENU DE TRAVAIL

Cas	Revenu net de travail		Aide sociale			ΔA.S.	SRT		ΔSRT	ΔAS + ΔSRT
	AA	A+E	A	A+E	2A+E		A+E	2A+E		
	1	0	0	3310	4520		5700	-2130		
2	3000	1000	790	3420	2320	-1890	230	170	-60	-1930
3	5000	1000	0	3420	0	-3420	230	590	+360	-3060
4	7000	1000	0	3420	0	-3420	230	670	+440	-2980
5	5000	3000	0	1550	0	-1550	690	670	-20	-1570
6	7000	3000	0	1550	0	-1550	690	60	-630	-2180
7	7000	5000	0	420	0	-420	1150	0	-1150	-1570
8	7000	7000	0	0	0	0	980	0	-080	-980

A : adulte ; E : enfants ; Δ : prestation après l'union — la somme des prestations avant l'union.

éligible à l'A.S., les pertes augmentent puisqu'elles correspondent presque entièrement à la perte de prestation de l'A.S. des ménages avant leur union. Plus le revenu net de travail augmente, plus les pertes diminuent, dans un premier temps, puis, elles augmentent et diminuent. La première phase de diminution correspond à une augmentation du S.R.T. due à l'effet d'addition des revenus de travail et à la diminution des prestations de l'aide sociale lorsque le revenu augmente (cas 3, 4, 5).

L'augmentation du S.R.T. se poursuit jusqu'au point où le revenu de travail combiné n'excède pas un revenu total de près de \$5,300. A partir d'un tel niveau de revenu le montant total de S.R.T. commence à décroître et les pertes en S.R.T. et en A.S. croissent jusqu'au point où le revenu total dépasse le seuil d'accès au programme du S.R.T. (près de \$10,000) (cas 5, 6). Nous abordons alors la deuxième phase de décroissance des pertes (cas 6, 7, 8). Les pertes diminuent parce qu'une grande partie de l'effet des revenus de travail sur les prestations des deux programmes s'est fait sentir avant l'union des deux ménages.

Le seul cas où le programme semble « neutre » à l'exception du cas 1 est le cas 6 qui correspond à un revenu de \$1,000 (seuil d'accès au S.R.T.). Pour certaines combinaisons de revenus, le programme semble avoir des effets incitatifs à l'union alors que dans les autres cas, c'est l'inverse. Il faut toutefois noter que les combinaisons de revenus considérées ont une influence sur les conclusions (aux cas 4 et 5 les ménages ont le même revenu total mais les proportions sont différentes ainsi que les pertes de prestations).

Mais dans l'ensemble, le programme semble ne pas inciter les ménages à former des ménages plus larges dans toutes les situations qui poussent les bénéficiaires de l'A.S. à ne plus en bénéficier. Si nous ne considérons pas le cas 1 comme un cas neutre, alors il reste au lecteur à ajuster notre conclusion en fonction de ce qu'il peut considérer comme un cas neutre.

5. *Conclusions*

Le fait d'introduire le temps comme ressource, comme besoin et déterminant des activités du ménage, modifie la vision du seuil de pauvreté comme dépendant d'un seul paramètre. Ce point de vue se justifie tant par la diversité des modes de vie que par l'inégalité des niveaux de vie (défini par les arguments qui y apparaissent) des ménages. La détermination des coordonnées du seuil de pauvreté propre à chaque ménage, peut faire apparaître les conditions pour atteindre ces seuils, l'efficacité et l'équité des programmes. Il ressort de l'analyse les points suivants :

1. Les taux de salaire critique pour atteindre le seuil de pauvreté varient considérablement avec la composition des ménages. En particulier, le chef d'une famille monoparentale n'a non seulement pas de loisir mais manque de temps pour effectuer la production domestique essentielle à son ménage.

2. Si le revenu minimum nécessaire est donné par un programme de revenu garanti, tout en considérant le coût de remplacement du temps de production domestique, les différents ménages sont traités différemment selon leurs ressources. Les ménages biparentaux se retrouvent avec beaucoup de temps de loisir ou de temps utilisable à d'autres fins, les familles avec un seul adulte très peu. Par là le programme paraît inéquitable. Quant à son efficacité, s'il paraît incitatif au travail pour les familles biparentales, c'est parce que le travail des adultes augmente leur niveau de vie au-delà du seuil de pauvreté tout en leur laissant du temps de surplus. Il en va autrement pour les familles monoparentales. Si le chef de ménage travaille, il lui faut remplacer la production domestique et conséquemment, les taux de salaires critiques nécessaires pour que ces ménages se retrouvent simplement au même seuil de pauvreté (ou au niveau de vie garanti par le programme sans activité de travail) sont relativement élevés. Il est plus avantageux pour ces ménages de ne pas travailler, ce qui leur laisse du temps de loisir. Ainsi le programme est désincitatif au travail et biaisé en faveur de la production domestique.

3. De la façon analogue, l'examen des salaires de réserve (en l'absence d'un test de travail) des ménages en considérant le coût d'opportunité de leur temps indique un effet dichotomique du programme de revenu garanti sur la participation au marché du travail. Dès que le taux de taxation négatif atteint ou dépasse 66%, les ménages se disqualifient pour le programme à des salaires près du salaire minimum si leur coût d'opportunité du temps est faible. Cependant, si ce coût est élevé, ce qui est probablement le cas pour les familles monoparentales, les salaires de réserve sont très élevés et le programme désincitatif au travail.

4. La prise en compte des coûts directs de travail en plus de la production domestique qui doit être remplacée, fait ressortir nettement les discontinuités d'un programme de revenu garanti. Pour que les salaires de rupture (ou *break-even wages*) soient tels que les ménages participent au marché du travail et se trouvent mieux qu'au seuil de pauvreté garanti par le programme, il faut un faible taux négatif de taxation et des coûts directs et indirects de travail peu élevés. Autrement les salaires de rupture sont élevés et le programme est inefficace.

5. Considérant les paramètres de l'aide sociale du Québec enrichie du supplément au revenu de travail comme programme de revenu garanti, les mêmes phénomènes de discontinuité dominant. Les ménages ne

peuvent bénéficier des deux programmes à la fois. Et si les ménages sont bénéficiaires de l'aide sociale, le programme n'incite pas les personnes à entrer sur le marché du travail. Sous réserve de la plausibilité des valeurs attribuées aux coûts directs et indirects de travail, les salaires de rupture sont soit très élevés et incompatibles avec les salaires (les revenus) admissibles, soit impossibles à calculer. Seul le supplément au revenu du travail possède quelque efficacité concernant l'incitation au travail. Cependant les taux de salaire de rupture restent très élevés, particulièrement pour les familles monoparentales ce qui tient à l'absence de comptabilisation des coûts indirects de travail. Par conséquent, le programme a pour effet d'encourager un comportement de travail discontinu durant l'année : il est intéressant pour les ménages, s'ils veulent bénéficier du supplément, d'avoir des revenus de travail mais pas un travail permanent. Il ne nous est pas évident si cet effet est intéressant ou non.

6. Du point de vue de la composition des ménages ces mêmes programmes sont inefficaces à encourager les personnes à vivre ensemble. Ils accentuent alors le coût de la lutte contre la pauvreté en récupérant totalement les économies d'échelle implicites faites par des personnes qui se marient. En d'autres mots, les programmes ne sont pas neutres du point de vue de la composition des ménages. L'illustration simple de l'analyse, qui peut être généralisée pour d'autres types de ménages, montre qu'un ménage perd des aides monétaires importantes s'il change de statut familial. L'existence d'une structure d'incitation non neutre s'explique par le respect de l'équité à mesure que les ressources propres des ménages augmentent. Mais ce respect devient plus discutable lorsque les programmes récupèrent toutes les économies d'échelle sans les partager avec les ménages.

7. La formulation de programmes de sécurité du revenu équitables et efficaces repose sur les modes de vie des personnes. A ce titre, l'analyse a, d'une part, fait ressortir l'importance du temps comme ressource et besoin, qui vient conditionner les différentes activités des familles, et d'autre part, comment il se conjugue avec les paramètres des programmes pour en établir les qualités d'équité et d'efficacité. En termes de politiques de sécurité du revenu, l'analyse souligne l'importance capitale des taux de taxation négatifs et des différents coûts associés au travail. C'est par la reconsidération de ces éléments qu'elles peuvent devenir équitables et efficaces.

Emile ALLIE

et

Pierre LEFEBVRE *

* Emile Allie est adjoint de recherche au Laboratoire sur la répartition et la sécurité du revenu, UQAM ; Pierre Lefebvre est professeur au département de science économique, UQAM.

APPENDICE 1

TEMPS NÉCESSAIRE PAR TYPE DE MÉNAGE
 AVEC UNE UTILISATION MINIMALE
 DES BIENS MARCHANDS (HEURES PAR SEMAINE) ¹

Type de ménage	Activités liées à la nourriture	Activités d'entretien ménager	Entretien des vêtements	Soin à la famille	Administration et marketing	Total t_n
2 adultes						
0 enfant	15	10	8	1	9	43
1 enfant	16	13	8	15	10	62
2-3 enfants	18	13	9	16	10	66
4-5 enfants	18	13	9	18	10	68
6 enfants et +	19	14	10	19	11	74
1 adulte						
0 enfant	10	8	6	1	6	31
1 enfant	14	12	7	15	9	57
2-3 enfants	16	12	8	16	9	61
4-5 enfants	16	11	9	18	9	63
6 enfants et +	17	12	10	19	10	69

SOURCE : K. Walker, « Household Work Time : Its Implications for Family Decisions », *Journal of Home Economics*, 65, octobre 1973, cité par C. Vickery, *op. cit.*

1. Les données ont été recueillies auprès de 1,400 ménages époux-épouses de classes moyennes en 1967. Elles reflètent une utilisation intensive du temps ; aussi dans la mesure où un des conjoints ne travaillait pas, on retenait le temps consacré à certaines activités par celui-ci ; tous les repas sont préparés à la maison, aucun service de garde des enfants n'est acheté, etc.

BIBLIOGRAPHIE

- ALLIE, E. et LEFEBVRE, P., « Une démonstration de l'inéquité et de l'inefficacité des programmes actuels de sécurité du revenu », cahier 8007, Labrev, UQAM, 1980.
- BECKER, G.S., « A Theory of the Allocation of Time », *The Economic Journal*, 75, septembre 1965, pp. 493-517.
- GRONAU, R., « Leisure, Home Production and Work — The Theory of the Allocation of Time Revisited », *Journal of Political Economy*, vol. 85, n° 6, décembre 1977, pp. 1099-1123.
- LANCASTER, K.J. (1966), « Change and Innovation with Technology of Consumption », *American Economic Review*, vol. 56, n° 2, 1966, pp. 14-23.
- VICKERY, C., « The Time-Poor : A New Look at Poverty », *Journal of Human Resources*, XII, 1, 1977, pp. 27-48.
- VICKERY, C., « The Changing Household : Implications for Devising on Income Support Program », *Public Policy*, vol. 26, n° 2, printemps 1978, pp. 121-151.
- BUREAU DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, *Taux de salaire et heures de travail 1976*, Editeur officiel du Québec, 1979.